

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement.

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT A LA SUITE DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES DU 6 FEVRIER 2018.

1. En date du 06 février 2018, le Secrétaire Général des Nations Unies Monsieur Antonio Guterres a remis au Conseil de Sécurité un rapport sur le Burundi et à travers lequel il apparaît une manipulation et déformation de l'évolution politique et sécuritaire du pays présenté de situation préoccupante, ce qui interpelle le Gouvernement à apporter les éclaircissements ci-après :
2. Le Gouvernement du Burundi apprécie la contribution de la Communauté internationale pour l'appuyer dans ses efforts à consolider la Paix, la Démocratie et l'Unité Nationale. C'est dans ce cadre qu'il voudrait réitérer ses remerciements au Secrétariat Général des Nations Unies qui a toujours envoyé des Représentants pour suivre de près les questions burundaises, et quand nécessaire, le déplacement du Secrétaire Général en personne, comme l'a fait Monsieur Ban-Ki-Moon au mois de février 2016, et qui est rentré très satisfait de l'évolution politique et sécuritaire du Burundi.
3. Le Gouvernement du Burundi déplore néanmoins que certains parmi ces Représentants, il y en a qui, au lieu de faire correctement et d'une manière indépendante le travail leur demandé et rapporter la situation telle qu'elle se présente, n'hésitent pas d'afficher leur tendance envers les intérêts qui entourent la problématique de la question burundaise. C'est ainsi que pour certains, aucune évolution ni développement positif dans le pays n'est à faire apparaître dans leurs rapports.
4. Dans ce cadre le Gouvernement du Burundi s'interroge sur le silence de Monsieur Michel Kafando, l'initiateur du rapport présenté par le Secrétaire Général Antonio Guterres, sur l'évolution positive de la situation au Burundi dont il a été témoin lors de son récent séjour dans le pays, en se focalisant

uniquement sur la Réforme Constitutionnelle en cours tout en ignorant que cette dernière est une réponse à la demande insistante du peuple burundais à travers le dialogue inter-burundais qui a été ouvert à toutes les couches de la population sans discrimination aucune.

5. Le Gouvernement du Burundi voudrait rappeler que le Projet de révision de la Constitution est le résultat d'un dialogue inclusif qui a été conduit tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il est tout à fait normal qu'un tel processus ne puisse pas avoir l'adhésion de tous, au Burundi comme ailleurs, consensus ne signifiant pas unanimité.
6. L'appréciation négative du Projet de Révision de la Constitution au Burundi par le Secrétaire Général des Nations Unies Monsieur Antonio Guterres qui recommande que le « processus doit être conduit d'une manière inclusive afin d'obtenir une participation et un consensus les plus larges possibles parmi les acteurs clés de la vie politique » résulte d'un briefing erroné de la part de certains collaborateurs ou conseillers du Secrétaire Général des Nations Unies sur situation qui prévaut au Burundi.
7. Pourtant, l'Envoyer Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Michel Kafando semble être le mieux indiqué pour comprendre la situation politique burundaise, pour avoir été lui-même victime d'un putsch militaire du temps où il était aux affaires dans son pays le Burkina Faso. Il n'y a aucun pays du monde où des putschistes ont droit à une table de dialogue avec les Institutions légitimes. Le sort des putschistes est réglé au tribunal et c'est ce qui s'est passé au pays de Monsieur Michel Kafando, et qui devrait inspirer la vision du Conseil de Sécurité sur le dossier burundais.
8. Le Gouvernement du Burundi regrette qu'il y ait encore certains de ses partenaires qui continuent à vouloir le pousser à dialoguer avec des criminels qui ont fui le pays après avoir échoué à renverser les Institutions démocratiquement élues par un Coup d'Etat en plus d'autres qui se sont illustrés dans l'organisation de l'insurrection violente de 2015 qui a endeuillé le Burundi.
9. Le Gouvernement du Burundi déplore donc le fait que le Secrétaire Général des Nations Unies ait été induit en erreur par ceux-là même qui devraient l'éclairer sur le dossier burundais, en l'amenant à violer l'article 2.7 de la Charte des Nations Unies selon lequel « **Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat** ». Son rapport du 06 février 2018 est une ingérence flagrante dans les affaires constitutionnelles du Burundi, et le Conseil de Sécurité est invité à prendre note de cette entorse à la Charte lors de sa réunion du 26 février 2018 sur ce rapport.

10. Par ailleurs, en s’immisçant dans le processus de révision constitutionnelle au Burundi, le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies viole l’article 2.1 de la Charte de l’ONU qui stipule que cette Organisation ***est fondée sur le principe de l’égalité souveraine de tous ses Membres***. En effet, le Gouvernement ne comprend pas cet acharnement sur le Burundi dans la mesure où des cas de révision des Constitutions ont été observés dans beaucoup de pays, que ce soit dans la Région ou ailleurs, ce que les Nations Unies ont trouvé normal car légitime. Le Conseil de Sécurité est également invité à tenir compte de cet élément lors de la réunion du 26 Février 2018.
11. Le Gouvernement du Burundi réaffirme sa détermination à défendre la souveraineté et l’Indépendance politique et économique du pays et réitère son engagement à construire un ordre politique et un système de gouvernance inspiré des réalités de notre pays et fondé sur les valeurs de justice, de démocratie, de pluralisme, de respect des libertés et des droits fondamentaux de l’individu, de l’unité et de solidarité.
12. Le Gouvernement du Burundi rappelle que c’est le peuple Burundais lui-même qui a mis en place les Institutions de 2015 que c’est lui qui a exprimé le souhait de voir sa Constitution amendée. Le Gouvernement a préparé des propositions d’amendements et le Peuple Burundais qui est souverain aura la latitude de les accepter ou de les rejeter.
13. Dans ce processus, le Gouvernement lance un appel aux réfugiés Burundais en général, et aux politiciens non poursuivis par la Justice en particulier, à rentrer dans leur pays pour se joindre aux autres Burundais dans la préparation des échéances électorales de 2020. Il réitère sa détermination à assurer la sécurité pour tous, sécurité qui est par ailleurs une réalité actuellement. Le Peuple Burundais est invité à s’attacher aux travaux de développement et à répondre avec sérénité et massivement au Référendum Constitutionnel du mois de mai 2018 pour se préparer ensuite aux élections de 2020.
14. Le Gouvernement demande au Secrétaire Général des Nations Unies de l’accompagner dans cette voie et de toujours analyser avec perspicacité et prudence les rapports produits à son intention qui souvent sont tendancieux et peuvent par conséquent l’induire en erreur malgré sa bonne foi. En ce qui le concerne, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour coopérer avec les Nations Unies mais dans le respect de sa souveraineté.

Bujumbura, le 14 février 2018.
Le Secrétaire Général du Gouvernement
et Porte Parole du Gouvernement

Philippe NZOBONARIBA.-